



Rennes, le mardi 4 juillet 2017

Plan régional santé-environnement 2017-2021

Placer les territoires et les Bretons au cœur des actions de santé

À Rennes, ce mardi 4 juillet, Christophe Mirmand, Préfet de la région Bretagne, Dominique Ramard, Conseiller régional, et Olivier de Cadeville, Directeur général de l'Agence de santé Bretagne ont lancé le troisième plan régional santé environnement, le PRSE 3. S'inscrivant dans le prolongement des deux précédents plans et construit après consultation de nombreux acteurs (collectivités, associations, professionnels de santé, experts, usagers...), cette feuille de route définit, pour les 5 prochaines années, les objectifs à atteindre et actions à mettre en œuvre collectivement, pour notamment, réduire les inégalités de santé sur notre territoire.

Cadre de vie, alimentation ou encore qualité de l'air, les Bretons sont sensibles aux problématiques environnementales qui ont un impact sur leur santé. D'autant plus que la Bretagne présente des spécificités telles que l'exposition au radon ou encore la vulnérabilité des ressources en eau, le tout, dans un contexte d'inégalités sociales et territoriales de santé.

Des enjeux importants qui ont poussé, voilà plus de 10 ans, l'ARS, l'État et la Région à se mobiliser autour d'une feuille de route partagée pour la **promotion d'un environnement favorable à la santé** : le PRSE comme Plan régional santé environnement. Défini pour cinq ans, c'est aujourd'hui le 3^e PRSE, fruit d'une large concertation, que les 3 partenaires ont lancé.

Les 8 objectifs déclinés en 24 actions-cadres

Après le PRSE 2, axé sur la sensibilisation aux enjeux de santé environnementale, **ce 3^e plan donne la priorité à l'action ou plutôt "aux" actions développées à l'échelle des territoires**. La **réduction des inégalités** (sociales, environnementales et territoriales) de santé ainsi que l'amélioration de la **visibilité et la territorialisation** des initiatives sont les deux ambitions portées. Elles se déclinent en 8 objectifs eux-mêmes traduits en 24 actions – cadres, illustrées par des exemples de mises en œuvre qui seront complétées au cours des 5 prochaines années.

♦ **Observer, améliorer les connaissances, s'appropriier les données, pour agir de manière adaptée aux réalités des publics et des territoires bretons**

L'enjeu est ici d'établir une cartographie des inégalités en termes de santé, qu'elles soient sociales, territoriales

ou environnementales afin de mieux appréhender les réalités sanitaires des populations et territoires bretons. Quelques actions : poursuivre le travail de caractérisation des inégalités, suivre régulièrement des indicateurs santé-environnement, réaliser des diagnostics locaux...

♦ **Agir pour une meilleure prise en compte des enjeux santé-environnement dans les politiques territoriales**

Urbanisme, transports, logement, agriculture, jeunesse..., toutes ces politiques publiques ont un impact et doivent intégrer le volet santé-environnement notamment en s'assurant de l'appropriation de ces thématiques par les élus locaux.

♦ **Agir pour l'appropriation des enjeux santé environnement par les Bretons**

Sensibiliser et promouvoir une culture commune de la santé environnementale qui permette à chacun de faire ses propres choix et d'être en capacité d'agir en conséquence. Un enjeu majeur qui pourra se concrétiser via des forums, la formation des professionnels de santé ou des actions d'animation et d'éducation...

♦ **Aménager et construire un cadre de vie favorable à la santé**

Les choix faits en matière de planification et d'aménagement du territoire et d'urbanisme sont des déterminants essentiels de la santé des populations, tant en milieu rural qu'urbain.

Les élus locaux et les bureaux d'études seront accompagnés dans cette démarche de promotion d'un urbanisme favorable à la santé. Des actions en faveur de la construction de bâtiments sains seront menées.

Contacts presse

Région Bretagne - Rose-Marie LOUIS - tél. : 02 99 27 13 54—06 88 92 04 53 | presse@bretagne.bzh
DREAL : Marie Vergos - tél. : 02.99.33.42.11 | marie.vergos@developpement-durable.gouv.fr
ARS - Aurélien Robert - tél. : 02.22.06.72.64 | aurelien.robert@ars.sante.fr

◆ **Agir pour une meilleure qualité de l'air extérieur et intérieur**

Il s'agira d'améliorer les connaissances sur la qualité de l'air extérieur (mesures de pollen, émissions en lien avec les activités agricoles) et de l'air intérieur dans les logements sociaux, les logements BBC. Des actions seront par ailleurs engagées pour inciter les Bretons à changer certains comportements...

◆ **Agir pour une meilleure qualité de l'eau (eau d'alimentation de la ressource au robinet, eau de loisirs)**

Contrôles sanitaires des eaux potables, mise en place de périmètre de protection des captages, plans d'action contre les pollutions d'origine industrielle ou agricole... : de nombreuses actions sont déjà menées. Il s'agit ici, notamment, d'améliorer les connaissances, d'informer les Bretons sur la qualité de l'eau selon les usages et de mener des actions pour réduire les risques sanitaires liés aux usages y compris la pêche à pied de loisirs.

◆ **Agir pour des modes de vie et pratiques professionnelles respectueuses de l'environnement et favorables à la santé**

Les Bretons doivent être les acteurs de leur mode de vie et faire les bons choix pour leur environnement et leur santé qu'il s'agisse de leur milieu professionnel ou personnel : exposition à des produits chimiques et toxiques, alimentation, choix dans leurs déplacements, exposition au bruit... Dans cet objectif, la modification des comportements et la diffusion de pratiques nouvelles méritent d'être accompagnées par différents moyens : former des personnes de services à domicile, encourager le jardinage au naturel, informer les professionnels de la restauration collective, sensibiliser les jeunes et leurs parents sur les dangers de l'écoute de la musique amplifiée et la protection de l'audition...

◆ **Répondre aux nouveaux défis : changement climatique, ondes, perturbateurs endocriniens, nanomatériaux.**

Face à ces nouveaux défis, l'amélioration des connaissances ne relèvent pas du niveau régional mais des niveaux nationaux et internationaux. Cependant l'information et la sensibilisation de la population et des professionnels peut être mise en œuvre à l'échelle de la Bretagne.

Retour sur la méthode : la co-construction

Dès 2008, la Bretagne s'est démarquée des autres régions en menant une **concertation poussée** pour l'élaboration de son PRSE. Tout aussi inédit, le **co-pilotage entre l'État, la Région et l'ARS**, tant dans la construction que dans la mise en œuvre du plan apparaissait alors comme précurseur. Même chose pour l'approche menée, non pas par risque, mais de manière globale et valorisant l'impact positif de l'environnement sur la santé.

C'est cette même méthode qui a guidé l'élaboration du PRSE 3. Collectivités, professionnels de la santé et de l'environnement, partenaires institutionnels et économiques, associations ou encore usagers : au total, 150 participants ont été réunis, à deux reprises, lors de rencontres régio-

nales organisées autour d'ateliers thématiques, en mars et juin 2016. De ces échanges, ont pu être mis en exergue les enjeux et les actions à mettre prioritairement en œuvre.

Promotion et suivi-évaluation du PRSE3

Le site internet www.bretagne.prse.fr permet de présenter au public, aux professionnels ou aux relais, le plan dans sa globalité et le contenu sera enrichi au fur et à mesure des actions mises en œuvre. La mise en ligne des différents documents d'information réalisés en permettra également une plus large diffusion.

Les avancées du plan pourront faire l'objet d'une évaluation au regard d'indicateurs de suivi, peu nombreux mais pertinents définis.

Chaque objectif décliné dans le plan fera l'objet de compte rendu régulier et d'un bilan global annuel. Par ailleurs, une évaluation sera proposée à mi-parcours, autour d'ateliers notamment, afin de mesurer le degré de mobilisation des acteurs, les réponses apportées... Des ajustements pourront alors être apportés.

Le lancement du PRSE 3 a été illustré par l'intervention de l'École de sages-femmes de Brest

Depuis 2013, l'école de sages-femmes de Brest a inclus la thématique "périnatalité et santé environnementale" dans ses enseignements, tant en formation initiale (étudiants sages-femmes de 4ème année) que continue (sages-femmes, mais aussi médecins, infirmières puéricultrices, infirmières, auxiliaires de puériculture).

L'ambition est ici de :

- ◆ *Faciliter l'appropriation des concepts de promotion de la santé appliqués à la santé environnementale.*
- ◆ *Permettre l'actualisation des connaissances concernant les différents polluants, dont les perturbateurs endocriniens, et acquérir de l'autonomie dans la recherche d'informations en santé environnement.*
- ◆ *Intégrer la santé environnement dans la pratique professionnelle d'éducation et de promotion à la santé.*

Divers professionnels interviennent lors de ces formations : médecin, ingénieur en santé environnementale de l'ARS, et chargée de prévention à la Mutualité Française Bretagne. Ils développent les enjeux de santé publique et les risques liés à un environnement dégradé, travaillent sur le repérage des polluants dans l'environnement et les produits du quotidien mais aussi et surtout sur la connaissance d'alternatives plus saines. Enfin, l'enjeu est de sensibiliser les professionnels à la promotion de la santé : Comment les professionnels peuvent-ils répondre aux besoins d'informations des parents sur l'environnement de leur enfant en tenant compte de l'état actuel des connaissances en santé environnement ? Comment informer les familles sans les culpabiliser, ni leur faire peur ? Comment accompagner au mieux le changement ?